

Les propos du temps présent



Association des médecins de CLSC du Québec • T. 514 875-7412 • C. info@amclscq.org

L'après projet de loi 20 - 2e partie

Le 8 avril dernier, je vous entretenais de la proposition de la FMOQ pour contrer le projet de loi 20.

Nous avons proposé au ministre de la santé une cible d'inscription pour garantir l'accès à un médecin de famille pour un plus grand nombre de Québécois.

Voir son médecin de famille au moment opportun

L'engagement des médecins de famille d'inscrire plus de 80 % des Québécois doit être accompagné de l'assurance que le patient pourra voir SON médecin dans un délai raisonnable.

Le concept d'Accès adapté qui circule depuis maintenant quelques années et auquel plusieurs médecins ont déjà adhéré s'avère l'approche à privilégier. Lors de notre récent sondage visant à brosser le portrait des inscriptions en CLSC, nous interrogeons nos membres sur la formule adoptée pour leur offre de service en rendez-vous. Étonnamment, plus de 50 % des répondants ont dit pratiquer en *Accès adapté* ou en une formule équivalente!

Pour ceux et celles qui ont opté pour l'Accès adapté, nous vous invitons à vérifier que vos patients peuvent avoir un rendez-vous dans un délai raisonnable, assurez-vous aussi qu'ils peuvent l'obtenir sans difficulté, car ils se butent souvent à des lignes téléphoniques encombrées.

Pour les autres, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) offre des ateliers pour les médecins de famille qui désirent transformer leur offre de rendez-vous en *Accès adapté*. Des capsules de formation gratuites sont également disponibles en ligne sur le site Internet de la FMOQ. Sélectionnez-les dans le répertoire du portail Caducée à l'adresse suivante : [Accès adapté - formation en ligne](#).

Dans son engagement pour améliorer l'accessibilité, la FMOQ formule le souhait que l'ensemble des médecins de famille qui inscrit des patients, adopte

la méthode d'Accès adapté. Par ailleurs, votre Association appuie cette orientation!

Ce type de gestion de rendez-vous a démontré des résultats significatifs au profit des patients et de leur médecin.

Pour notre prochaine chronique nous aborderons le filet de sécurité que nous avons proposé au ministre de la santé.

Bon passage à l'accès adapté! ■

Capsule sondage sur les inscriptions

À la question «Quelle est votre pourcentage de patients vulnérables en CLSC» le résultat des 319 répondants:

Pratique exclusive en services courants seulement

✓ 34 % de clientèle vulnérable

Pratique exclusive dans les programmes

✓ 52 % de clientèle vulnérable

Pratique mixte (services courants et programmes)

✓ 43 % de clientèle vulnérable

La moyenne au Québec pour les clientèles vulnérables se situe autour de 30 %.



À vos agendas

Assemblée générale annuelle

25 septembre 2015

En direct à Québec
Château Bonne Entente

En visioconférence à Montréal
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Qc



13h15 - 17 h